



DEL20260923_04
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois septembre à 18h00, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le 17 septembre 2026, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	49
Nombre de présents	43
Nombre de pouvoirs	6
Suffrages exprimés	49

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, Mme Corinne DULOUEAT, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDÉ, M. Pascal DAGÈS, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA-BROUCH, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Patrice BOUCAU, Mme Florence PEYSALLE, Mme Isabelle LABORDE, Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Randy NEMOZ, M. Philippe CASTEL, Mme Cathy DESURMON, M. Daniel ALBERDI, Mme Céline HICAUBE, Mme Bérengère SABOURAULT, M. Jean-Jacques GABOULEAUD, Mme Sandrine DELSOL, M. Hervé DARRIGADE, M. Christian CARRERE, Mme Catherine RABA, M. Arthur CHASSEUR, Mme Aurélie LARRIVIERE, M. Eric CASTETS, Mme Nathalie DURQUETY, M. Dominique ROMAIN, Mme Sandrine BUISSON, M. Nicolas KUNTZ, Mme Corinne DUTOUYA, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Pascal VILATON, Mme Corinne LAPORTE, Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR, M. Jean-Claude BARDERY, Mme Valérie LEROUX, M. Alain DUBOURDIEU, M. Thierry BOURDILLAS

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à M. Pascal DAGÈS, Mme Marylène HÉNAULT donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU, M. Julien RELAUX donne pouvoir à M. Grégory RENDÉ, Mme Martine LALANNE donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA donne pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Karine BIARNÈS donne pouvoir à M. Pascal VILATON

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marylène HÉNAULT, M. Julien RELAUX, Mme Martine LALANNE, M. Vincent MORA, M. Jean SOUBLIN, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, Mme Karine BIARNÈS, M. Alain BERGERAS, M. Hikmat CHAHINE

Secrétaire de séance : Mme Martine DEDIEU

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 25 membres présents.

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AD HOC POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À L'ACHAT DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

Monsieur le Président expose,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1414-3, L.2121-21, L.5211-1 et L.5211-6,

Vu l'article L.2113-6 du code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil communautaire n° DEL08-2021 du 10 mars 2021 relative à la constitution du groupement de commandes d'achat de services de télécommunication et prestations associées,

Considérant que la communauté d'agglomération du Grand Dax s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique d'achats mutualisés,

Considérant que cette politique publique se matérialise notamment par la constitution de groupements de commandes au sens des articles L.2113-6 du code de la commande publique et L.1414-3 du code général des collectivités territoriales, systématiquement proposés à l'ensemble des communes du territoire, permettant de rationaliser le nombre de procédures de marchés publics à lancer et de réaliser des économies d'échelle,

Considérant que sauf exception, les conventions constitutives des groupements de commandes prévoient l'attribution des marchés publics par une commission d'appel d'offres spécifique à chaque groupement, composée d'un représentant élu parmi les membres à voix délibérative de la CAO de chaque membre (un membre titulaire et un membre suppléant doivent être désignés),

Considérant que le groupement de commandes relatif à l'achat de services de télécommunication et prestations associées a été constitué en 2021 pour satisfaire des besoins en matière de communication en téléphonie fixe et mobile, de connexion à internet mobile et internet pour sites isolés, d'accès internet et d'interconnexion de sites avec garanties de service et de disponibilité, ainsi que de mise à disposition de liaisons fibre optique noire pour l'interconnexion de sites,

Considérant que ce groupement avait été mis en sommeil depuis l'adhésion du Grand Dax aux centrales d'achat RESAH puis CANUT, permettant à l'ensemble des communes du territoire d'accéder à leurs services,

Considérant que toutefois, il s'est récemment avéré que les deux centrales d'achat n'offraient pas la possibilité d'acheter des services de mise à disposition de liaisons fibre optique noire pour l'interconnexion de sites,

Considérant qu'il convient donc de réactiver le groupement de commandes et de désigner un représentant élu parmi les membres à voix délibérative de la CAO du Grand Dax (un membre titulaire et un membre suppléant),

Considérant les candidatures de :
TITULAIRE : Madame Marylène HENAULT
SUPPLÉANT : Madame Cathy DESURMON

Considérant qu'après appel à candidatures, il y a autant de candidats que de postes à pourvoir,

Considérant que les nominations prennent effet immédiatement après qu'il en soit donné lecture par le Président,



Considérant qu'il a été procédé en séance aux opérations de vote au scrutin ordinaire après décision à l'unanimité du conseil communautaire,

**APRÈS AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,
LE CONSEIL A LA MAJORITE, 49 VOTANTS :
45 VOIX POUR
4 ABSTENTIONS**

DÉCIDE

Article 1 : DE DÉSIGNER Madame Marylène HENAULT en qualité de membre titulaire et Madame Cathy DESURMON en qualité de membre suppléant de la commission d'appel d'offres ad hoc relative au groupement de commandes d'achat de services de télécommunication et prestations associées.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Secrétaire de séance
Mme Martine DEDIEU**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures,
pour copie conforme,
Dax, 23 septembre 2026**

Signé par : Julien DUBOIS
Date : 25/09/2026
Qualité : Maire de Dax, Président du Grand Dax